

I - NOTIONS GENERALES :A - Définition :

L'amortissement d'un emprunt correspond à un remboursement d'argent.

L'amortissement désigne également l'étalement d'un coût ou d'une charge.

*Exemple* L'amortissement pour dépréciation d'une immobilisation est la constatation comptable d'une perte de valeur certaine et irréversible d'un élément d'actif immobilisé, résultant de l'usage, du temps ou du changement technologique.

B - Rôles de l'amortissement :

Il permet de corriger la valeur des immobilisations et de les faire figurer au bilan pour leur valeur vénale.

Il permet de répartir le coût d'une immobilisation sur sa durée probable d'utilisation, donc de répartir une charge sur une certaine période.

Il permet d'assurer le renouvellement des immobilisations, rendues inutilisables, grâce à la valeur prélevée sur le bénéfice et maintenue au sein de l'entreprise.

C - Terminologie :

§ *Valeur d'origine (VO)* : coût d'acquisition (prix d'acquisition + frais accessoires)

§ *Durée d'amortissement* : durée de vie probable de l'immobilisation.

§ *Taux d'amortissement* : nombre d'années d'utilisation théorique, exprimé en pourcentage

$$\Rightarrow \frac{100}{\text{nombre d'années}}$$

§ *Annuité d'amortissement* : montant de la dépréciation constatée annuellement.

§ *Amortissements cumulés ( $\Sigma A$ )* : somme des amortissements pratiqués depuis l'acquisition de l'immobilisation.

§ *Valeur nette d'amortissement (VNA)* : c'est la différence à une date donnée, entre la valeur d'entrée et le total des amortissements pratiqués soit  $VO - \Sigma A$

II - LES METHODES D'AMORTISSEMENT :A - Amortissement linéaire (constant) :

Ce type d'amortissement répartie de manière égale les dépréciations sur la durée de vie du bien.

Le point de départ du calcul de l'amortissement est le premier jour du mois de la date d'acquisition ou de la mise en service si elle est ultérieure.

Le calcul de l'amortissement se fait suivant la règle du « prorata temporis » c'est à dire proportionnellement à la durée de vie d'immobilisation.

L'amortissement se termine soit en cas de cession, soit en cas de récupération totale de la valeur d'origine du bien amortissable.

**Exercice 1 :**

Soit un bien acquis le 8 mai 1995 pour une valeur de 120.000 DH et ayant une durée d'utilisation de 5ans.

**T.A.F :** établir le plan d'amortissement (tableau d'amortissement).

$$\text{Taux d'amortissement} = \frac{100}{\text{nombre d'années}} = \frac{100}{5} = 20\%$$

$$\text{Annuité d'amortissement} = VO \times \text{Taux} \times \text{durée d'utilisation pendant l'exercice.}$$

Période d'amort	Base d'amort	Taux d'amort	Annuités d'amort	$\Sigma A$	VNA
1995 (8mois)	120.000	20%	<sup>(1)</sup> 16.000	16.000	104.000
1996	120.000	20%	<sup>(2)</sup> 24.000	40.000	80.000
1997	120.000	20%	24.000	64.000	56.000
1998	120.000	20%	24.000	88.000	32.000
1999	120.000	20%	24.000	112.000	8.000
2000 (4mois)	120.000	20%	<sup>(3)</sup> 8.000	120.000	0

$$(1) \text{ Annuité au titre de 1995} = 120.000 \times 20\% \times \frac{8}{12} = 16.000$$

$$(2) \text{ Annuité au titre de 1996} = 120.000 \times 20\% \times 1 = 24.000$$

$$(3) \text{ Annuité au titre de 2000} = 120.000 \times 20\% \times \frac{4}{12} = 8.000$$

B - L'amortissement dégressif :

Ce système d'amortissement donne des annuités importantes au début, et de plus en plus faibles à la fin.

Le taux d'amortissement appliqué est déterminé comme suit :

$$\boxed{\text{Taux dégressif} = \text{Taux linéaire} \times \text{Coefficient}}$$

Il y a trois coefficient qui varient suivant la durée de vie du bien :

§ De 3 à 4 ans à 1,5

§ De 5 à 6 ans à 2

§ Plus de 6 ans à 3

L'annuité d'amortissement est obtenue en appliquant le taux dégressif à la valeur d'origine pour la première annuité et à la valeur net d'amortissement (VNA) pour les annuités suivantes, tout en tenant compte de la règle du *prorata temporis*.

Lorsque l'annuité dégressive devine inférieure au quotient de la valeur nette sur la durée de vie restante à courir, l'entreprise délaisse l'annuité dégressive et répartie d'une manière linéaire la valeur nette sur la durée de vie restante du bien.

§ *Les constructions, les voitures personnelles et les immobilisations en non valeur sont exclus de la pratique de l'amortissement dégressif.*

### Exercice 2 :

Soit le même bien acquis dans les mêmes conditions qu'à l'exercice 1, pour lequel cette fois, l'entreprise choisie d'appliquer l'amortissement dégressif.

**T.A.F :** établir le plan d'amortissement

Durée de vie = 5ans

Taux linéaire = 20%

Taux dégressif = 20%  $\times$  2 = 40%

Période d'amort	Base d'amort	Taux d'amort	Annuités d'amort	$\Sigma A$	VNA
1995 (8mois)	120.000	40%	32.000	32.000	88.000
1996	88.000	40%	35.200	67.200	52.800
1997	52.800	40%	21.120	88.320	31.680
1998	31.680	(12/28)%	13.577,14	101.897,14	18.102,86
1999	31.680	(12/28)%	13.577,14	115.474,28	4525,72
2000 (4mois)	31.680	(12/28)%	4.525,72	120.000	0

$$\text{Annuité 1995} = 120.000 \times 40\% \times \frac{8}{12} = 32.000$$

$$\text{Annuité 1996} = 88.000 \times 40\% \times 1 = 35.200$$

$$\text{Annuité 1998 (dégressive)} = 31.680 \times 40\% = 12.672$$

$$\text{(linéaire)} = 31.680 \times \frac{12}{28} = 13.577,14$$

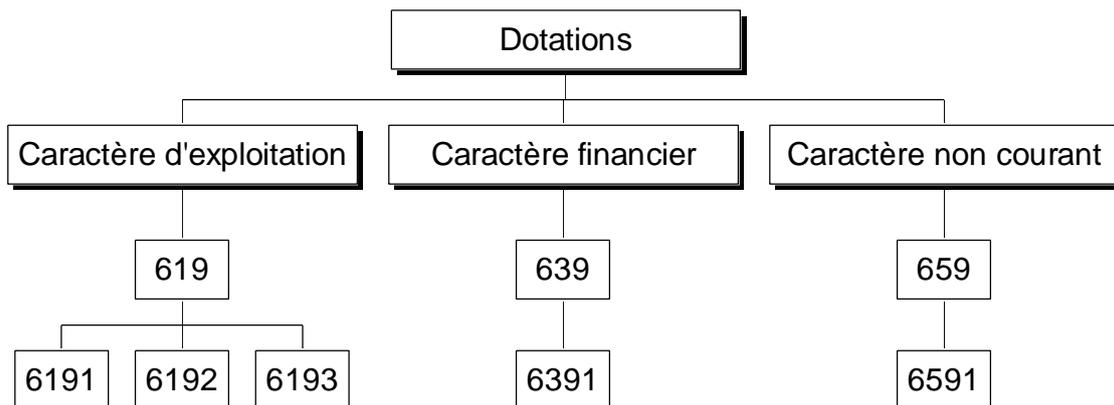
\$ On compare les deux taux et on garde le plus grand.

### III - COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS :

L'amortissement est généralement calculé et enregistré lors des travaux d'inventaire, c'est à dire, en fin d'exercice. il entraîne :

- La constatation d'une charge en débetant un compte de *Dotations*.
- La diminution de la valeur d'un élément d'actif en créditant un compte *Amortissements*.

Les comptes de dotations peuvent être schématisés de la façon suivante :



Les comptes d'amortissements, compte à eux, sont obtenus en ajoutant un 8 en deuxième position au numéro de post ou de compte. Comme exemple:

234 Matériel de transport

2834 Amortissement du matériel de transport

2351 Mobilier de bureau

28351 Amortissement du mobilier de bureau

#### Exercice 3 :

Au 31 décembre de l'année 2000, l'entreprise COUK possède les immobilisations suivantes:

Ø Frais de constitution 40.000 ; durée d'amortissement 5ans ;

Ø Brevet d'invention 300.000 ; taux d'amortissement 10% ;

Ø Bâtiments 2.000.000 ; durée de vie 20ans ;

Ø Matériel de bureau 80.000 ; taux d'amortissement 20%.

Tous ces éléments ont été acquis le 01/01/1998 à la création de l'entreprise, et ont été régulièrement enregistrés et comptabilisés. Ils sont amortis suivant le système linéaire.

#### T.A.F :

1/ Calculer les dotations au titre de l'exercice 2000 ;

2/ Enregistrer au journal les amortissements de l'année 2000 ;

3/ Présenter l'extrait du bilan relatif aux immobilisations corporelles.

Ⓔ Immobilisations en non valeur :

$$\text{Frais de constitution} = 40.000 \times \frac{100}{5} = 8.000$$

Immobilisations incorporelles :

$$\text{Brevet d'invention} = 300.000 \times 20\% = 30.000$$

Immobilisations corporelles :

$$\text{Bâtiments} = 2.000.000 \times \frac{100}{20} = 100.000$$

$$\text{Matériel de bureau} = 80.000 \times 20\% = 16.000$$

		31/12/00	
6191	D.E.A des immobilisations en non valeur	8.000	
6192	D.E.A des immobilisations incorporelles	30.000	
6193	D.E.A des immobilisations corporelles	116.000	
28111	Amortissements des frais de constitution		8.000
2822	Amortissements des brevets, marques		30.000
28321	Amortissements des bâtiments		100.000
28352	Amortissements du matériel de bureau		16.000
<i>Dotations de l'exercice 2000</i>			

ACTIF		Exercice		
		Brut	Amorts et provisions	Net
ACTIF IMMOBILISE	<u>Immobilisation incorporelle</u>			
	Terrains	--	--	--
	Constructions	2.000.000	300.000	1.700.000
	Installations techniques	--	--	--
	Materiels de transport	--	--	--
	Mobilier, matériel de bureau et A.D.	80.000	48.000	32.000
	Autres immobilisations corporelles	--	--	--
	Immobilisations corporelles en cours	--	--	--

#### Constructions :

$$\Sigma A = 2.000.000 \times 5\% \times 3 \text{ ans} = 300.000$$

$$\text{VNA} = 2.000.000 - 300.000 = 1.700.000$$

#### Matériel de bureau :

$$\Sigma A = 80.000 \times 20\% \times 3 \text{ ans} = 48.000$$

$$\text{VNA} = 80.000 - 48.000 = 32.000$$

#### IV - LES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES :

La cession d'une immobilisation par l'entreprise constitue une opération non courante qui entraîne un résultat non courant.

Les différentes phases comptables de l'opération sont :

- Comptabilisation du complément d'amortissement du début de l'exercice jusqu'à la date de cession ;
- Constatation de la cession qui représente un produit non courant, en utilisant le compte 751\_ (*produit de cession des immobilisations\_*) ;
- Sortie du bien cédé en soldant sa valeur d'origine ainsi que le compte cumulant les amortissements pratiqués depuis son acquisition, jusqu'à sa cession. La différence entre les deux est la VNA qui représente une charge non courante, en utilisant le compte 651\_ (*VNA des immobilisations\_ cédées*).

#### **Exercice 4 :**

L'entreprise ALFA a cédé le 31/09/97 un véhicule acquis le 01/07/93 au prix de 300.000 DH.

L'amortissement a été pratiqué au taux linéaire de 20%.

Le prix de cession est de 75.000 DH dont 15.000 en espèces et le reste par crédit à 3 mois.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

T.A.F : Passer les écritures comptables nécessaires.

Amortissement complémentaire :  $VO \times \text{taux} \times \text{durée} = 300.000 \times 20\% \times \frac{9}{12} = 45.000$

Amortissements cumulés :  $\Sigma A = VO \times \text{taux} \times \text{durée} = 300.000 \times 20\% \times \frac{39}{12} = 195.000$

$$VNA = 300.000 - 195.000 = 105.000$$

	30/09/96		
6193	D.E.A des immobilisations corporelles	45.000	
2834	Amortissement du matériel de transport		45.000
	<i>Complement d'amort sur véhicule cédé</i>		
	30/09/96		
5161	Caisse	15.000	
3481	Créances sur cessions d'immobilisations corporelles	60.000	
7513	Produit de cession des immobilisations corporelles		75.000
	<i>Cession du matériel de transport</i>		
	30/09/96		
2834	Amortissement du matériel de transport	195.000	
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	105.000	
2340	Matériel de transport		300.000
	<i>Sortie du matériel de transport</i>		

**www.tifawt.com**

**Formation gratuite en économie et gestion.**

**Définition :**

La constatation comptable d'un amoindrissement probable mais non définitif de la valeur du patrimoine.

**I - LES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ELEMENTS D'ACTIF :****A - Provisions pour dépréciation des immobilisations :**

Elles concernent en générale des immobilisations non amortissables (incorporelles, corporelles, financières).

**Exercice 1 :**

A la fin de l'exercice correspondant à l'année civile 1999, l'entreprise BETA a constaté les dépréciations suivantes :

- § 50.000 DH pour le fonds commercial à la suite d'événements exceptionnels ;
- § 200.000 DH pour un terrain non bâti du fait de la modification du plan d'urbanisme ;
- § 30 DH sur chacun des 500 titres de participation suivant le cours boursier enregistré à la date de clôture des comptes.

**T.A.F :** Enregistrer les écritures nécessaires au journal général.

		31/12/99		
6596	D.N.C aux provisions pour dépréciation	50.000		
2920	Provisions p. dépréc. des immobil. incorporelles <i>Dépréciation de valeur du fonds commercial</i>		50.000	
		31/12/99		
6194	D.E. aux provisions pour dépréc. des immobilisations	200.000		
2930	Provisions p. dépréc. des immobil. corporelles <i>Dépréciation de la valeur des terrains</i>		200.000	
		31/12/99		
6392	D. aux provisions pour dépréc. des immob. Financières	15.000		
2951	Provisions p. dépréc. des titres de participation <i>Dépréciation des TP (500 × 30)</i>		15.000	

**B - Provisions pour dépréciation des stocks :****Exercice 2 :**

L'entreprise BETA a également constaté que l'état des stocks finaux, nécessite les dépréciations suivantes :

<u>Nature</u>	<u>Brut</u>	<u>Dépréciation</u>
3111 Marchandises	50.000	10%
3121 Matières premières	260.000	12.000
3151 Produits finis	730.000	85.000

**T.A.F :** Comptabiliser les provisions se rapportant aux stocks finanç.

		31/12/99		
6196	D.E. aux provision p. dépréc. de l'actif circulant	8.000		
3911	Provisions p. dépréc. des marchandises		5.000	
3912	Provisions p. dépréc. des matières et fourni.		12.000	
3915	Provisions p. dépréc. des produits finis		85.000	
		<i>D'après l'inventaire extra-comptable</i>		

§ A la fin de chaque exercice, les provisions constituées sur les stocks initiaux sont annulés en utilisant le compte 7196 "Reprise sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant"

31/12/N+1			
391_	Provision pour dépréciation	***	
7196	Reprise sur prov. p. dépréc. de l'actif circulant		***

C - Provision pour dépréciation des créances :

Au moment de l'inventaire, l'entreprise doit distinguer entre les clients ordinaires (jugés sans problèmes), et ceux qui présentent des difficultés de paiement (à reclasser parmi les clients douteux ou litigieux) et ceux qui sont définitivement insolubles (à solder).

**Exercice 3 : Nouvelle créance douteuse ou litigieuse**

Au 31/12/98 date de clôture de l'exercice, deux de nos clients sont en difficultés :

- Abbas qui nous doit 36.000 DH, nous payera vraisemblablement 30 % de sa dette ;
- Notre perte probable sur Driss serra de l'ordre de 60 %, celui-ci est débiteur dans nos comptes de 96.000 DH.

T.A.F : Calculer et enregistrer les provisions nécessaires (TVA 20%)

- Abbas : Créance HT =  $\frac{36.000}{1,20} = 30.000$

Perte probable =  $30.000 \times 70 \% = 21.000$

- Driss : Créance HT =  $\frac{96.000}{1,20} = 80.000$

Perte probable =  $80.000 \times 60 \% = 48.000$

3424	Clients douteux	132.000	
3421	Client		132.000
	<i>Reclassement des créances (36.000+96.000)</i>		
	31/12/98		
6196	D.E.P p. dépréc. de l'actif circulant	69.000	
3942	Prov. p. dépréc. des clients et C.R		69.000
	<i>Constatation de la prov. (21.000+48.000)</i>		

\$ Le montant de la provision est toujours calculé à partir de la valeur hors taxe de la créance, car la TVA n'est pas dépréciable. Elle n'est exigible qu'en cas de paiement.

**Exercice 4 : Créance irrécouvrable**

À la même date que l'exercice 3, notre client Zakaria qui nous doit 60.000 DH, est devenu totalement insolvable.

T.A.F : Passer les l'écriture nécessaire au journal.

Créance HT =  $\frac{60.000}{1,20} = 50.000$

TVA =  $60.000 - 50.000 = 10.000$

31/12/98			
6182	Pertes sur créances	50.000	
4455	Etat TVA facturée	10.000	
3421	Clients		60.000
	<i>Créance devenue irrécouvrable d'un seul coup</i>		

\$ Pour les créances devenues totalement irrécouvrables, la perte est certaine, par conséquent il est inutile de créer une provision.

Si les créances devenues irrécouvrables, ont un caractère non courant, on utilise alors le compte 6585 "Créances devenues irrécouvrables" au lieu du compte 6182 "Perte sur créances irrécouvrables".

**Exercice 5 : Ajustement des provisions**

Au 31/12/99, la situation du client Driss s'est aggravée, il convient de porter la provision à 80%. Par contre, pour Abbas qui a payé 12.000 DH au courant de l'exercice, on décide de ramener la provision à 50%

**T.A.F :** Enregistrer au journal les écritures nécessaires.

- *Driss* : Perte probable à fin 99 :  $80.000 \times 80\% = 64.000$

Provision déjà existante à fin 98 : 48.000

è Il faut augmenter la provision de  $64.000 - 48.000 = 16.000$

31/12/99			
6196	D.E.A.P pour dépréc. d'actif circulant	16.000	
3942	Prov. pour dépréc. des clients et C.R <i>Augmentation de la provision</i>		16.000

- *Abass* : Créance à fin 99 :  $36.000 - 12.000 = 24.000$

Créance HT :  $\frac{24.000}{1,2} = 20.000$

Provision nécessaire à fin 99 :  $20.000 \times 50\% = 10.000$

è Il faut diminuer la provision de :  $21.000 - 10.000 = 11.000$

31/12/99			
3942	Prov. pour dépréc. des clients et C.R	11.000	
7196	Reprises sur prov. pour dép. de l'A.C <i>Diminution de la provision</i>		11.000

\$ Quand une partie de la provision devient inutile, on la intègre en faisant jouer un compte de produit de même nature que celui de la dotation.

**Exercice 6 : Utilisation des provisions**

Le 20/06/2000, le client Driss paie pour solde de tout compte 9.600 DH en espèces.

**T.A.F :** comptabiliser les opérations nécessaires :

Créance après règlement :  $96.000 - 9.600 = 86.400$

Créance HT =  $\frac{86.400}{1,2} = 72.000$

20/06/00			
5161	Caisse	9.600	
3424	Clients douteux ou litigieux <i>Encaissement du réalement pour tout compte</i>		9.600
20/06/00			
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	72.000	
4455	Etat TVA facturée	14.400	
3424	Clients douteux ou litigieux <i>Client Driss devnu totalement insolvable</i>		86.400
20/06/00			
3942	Prov. pour dép. des clients et C.R	64.000	
7196	Reprises sur prov. pour dép de l'actif circulant <i>Provision devenue sans objet</i>		64.000

D - Provisions pour dépréciation des T.V.P. :

A la clôture de l'exercice, on compare la valeur d'entrée des titres (prix d'achat, valeur d'origine) avec leurs valeurs d'inventaire (coût boursier, valeur probable de négociation).

En vertu du principe de prudence, les moins-values sont présent en compte (VO > VI) donc constitution d'une provision, mais les plus-values (VE < VI) sont ignorées.

La compensation entre plus-values et moins-values de titres de natures différentes, n'est pas permise. En revanche, pour les titres de même nature, mais achetés à des dates différentes et à des coûts différents ; cette compensation peut exister.

### Exercice 7 :

A la clôture des exercices au 31/12/98 et 31/12/99, l'état des TVP détenus par l'entreprise TYPETEX se présente ainsi :

T.V.P	Quantité	P.U d'achat	V.I au 31/12/98	V.I au 31/12/94
Actions X	80	400	380	370
Actions Y	50	480	440	450
Actions Z	60	300	320	292

### T.A.F :

- Comptabiliser les opérations au 31/12/98
- Comptabiliser les opérations au 31/12/99

#### a- Comptabilisation au 31/12/98 :

- Actions X : V.E > V.I à -value à Provision =  $(400 - 380) \times 80 = 1.600$
- Actions Y : V.E > V.I à -value à Provision =  $(480 - 440) \times 50 = 2.000$
- Actions Z : V.E < V.I à +value à Rien à faire

		31/12/98		
6392	D.A.P pour risques et charges financiers	3.600		
3950	Prov. pour dépréc. des titres et V.P		3.600	
	<i>Constitution de provision sur actions X et Y</i>			

#### b- Comptabilisation au 31/12/99 :

- Actions X : V.E > V.I à -value à Provision  
Provision nécessaire =  $(400 - 370) \times 80 = 2.400$   
Provision fin 98 = 1.600

è Il faut augmenter la provision de :  $2.400 - 1.600 = 800$

- Actions Y : V.E > V.I à -value à Provision  
Provision nécessaire  $(480 - 450) \times 50 = 1.500$   
Provision fin 98 = 200

è Il faut diminuer la provision de :  $1.500 - 200 = 500$

- Actions Z : V.E > V.I à -value à Provision  
Provision nécessaire =  $(300 - 232) \times 60 = 480$

		31/12/99		
6394	D.A.P pour dépréciation des TVP	800		
3950	Prov. pour dépréc. des titres et V.P		800	
	<i>Augmentation de la provision des actions X</i>			
3950	Prov. pour dépréc. des titres et V.P	500		
7394	Reprises sur prov. pour dép. TVP		500	
	<i>Partie de la provision pour actions X devenue inutile</i>			
6394	D.A.P pour dépréciation des TVP	480		
3950	Prov. pour dépréc. des titres et V.P		480	
	<i>Constatation d'une provision sur les actions Z</i>			

#### E - Les cessions des éléments provisionnés :

- 1- Cession d'une immobilisation provisionnée :

“Produits de cession des immobilisations\_\_” et “VNA des immobilisations\_\_cédées”. Ainsi les comptes de provisions et de reprises sur provisions relatifs aux immobilisations cédées.

**Exercice 8 :**

Le 10/05/00, l'entreprise BETA a cédé les 500 titres de participation sur lesquelles elle avait constitué une provision à la fin de l'année 99 (voir ex1) au prix global de 80.000 DH, payable par virement bancaire. Le prix d'acquisition était de 100.000 DH.

T.A.F : Enregistrer les opérations nécessaires :

	10/05/00		
5141	Banque	80.000	
7514	P.C des immobilisations financières		80.000
	10/05/00		
6514	V.N.A des immobilisations cédées	100.000	
2510	Titres de participation		100.000
	10/05/00		
2951	Provison pour dépréciation des TP	15.000	
7392	Reprises sur prov. pour dép. des immob cédées		15.000

2- Cession des T.V.P :

La cession des T.V.P n'a pas un caractère exeptionnel comme pour les immobilisations, car elle a un caractère financier :

- ∅ Une plus-value : on utilise le compte 7385 produits nets sur cessions de T.V.P.
- ∅ Une moins-value : on utilise le compte 6385 charges nettes sur cessions de T.V.P.

Les provisions quant à elles, sont annulées par un compte de reprises.

**Exercice 9 :**

Le 20/06/00, l'entreprise TYPETEX (voir ex7) vent tous ses titres X au prix unitaire de 350 DH, et tous ses titres Z au prix unitaire de 370 DH. Le paiement se fait le jour même par virement bancaire.

T.A.F : Passer les écritures nécessaires :

	20/06/00		
5141	Banque	28.000	
6385	Charges nettes sur cessions des T.V.P	4.000	
3500	Titres et valeurs de placement		32.000
	<i>Cession des actions X</i>		
	20/06/00		
3950	Prov. pour dépréc. des titres et V.P	2.400	
7394	Reprises sur prov. pour dép. TVP		2.400
	<i>Annulation de la provision existante</i>		
	20/06/00		
5141	Banque	18.600	
7385	Produits nets sur cession des T.V.P		600
3500	Titres et valeurs de placement		18.000
	<i>Cession des actions Z</i>		
	20/06/00		
3950	Prov. pour dépréc. des titres et V.P	480	
7394	Reprises sur prov. pour dép. TVP		480
	<i>Annulation de la provision existante</i>		

## II - Les provisions pour risques et charges :

Se sont des provisions destinées à couvrir des risques et des charges que des événements surviennent ou en cours rendent probables, nettement précisé quand à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

Lorsque le délai de réalisation du risque ou de la charge est estimé supérieur à un an, il s'agit de "Provision durable pour risques et charges". Si ce délai est inférieur ou égal à un an, il s'agit "D'autre provision pour risques et charges".

### **Exercice 10 :**

L'entreprise DELTA accorde des garanties de 3 ans à ses clients sur les ventes de ses produits "Appareils ménagers".

Au 31/12/98, la provision est estimée à 5% du chiffre d'affaires qui s'est élevé à 3.600.000 DH, au courant de cet exercice.

Un litige est né avec un salarié à la suite d'un licenciement. La réalisation du risque est supposée inférieur à un an.

L'entreprise envisage également la rénovation de ses bâtiments, à effectuer en 2001, pour un montant approximatif de 450.000 DH elle décide d'étaler la charge future sur les exercices antérieurs à raison d'une provision annuelle de 150.000 DH.

T.A.F : Passer les écritures nécessaires :

6195	D.E aux prov. pour risques et charges	180.000	
1512	Prov. pour garanties données aux clients		180.000
31/12/98			
6195	D.E aux prov. pour risques et charges	90.000	
4501	Provisions pour litiges		90.000
31/12/98			
6195	D.E aux prov. pour risques et charges	150.000	
1555	Prov. pour charges à répartir sur plusieurs exercices		150.000

*Remarques :*

∅ Suivant le caractère de la charge ou du risque, on utilise l'un des comptes de dotations suivants :

- 6195 Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges.
- 6393 Dotations aux provisions pour risques et charges financiers.
- 6595 Dotations non courantes aux provisions pour risques et charges.

∅ Les provisions pour risques et charges s'inscrivent au passif du bilan.

∅ Il y a reprise sur provision quand il s'agit de la diminuer ou de l'annuler. On utilise alors l'un des comptes de produits :

- 7195 Reprises sur provisions pour risques et charges.
- 7393 Reprises sur provisions pour risques et charges.
- 7595 Reprises non courantes sur provisions pour risques et charges.

C'est en vertu du principe de spécialisation des exercices que l'on doit rectifier certains comptes afin d'obtenir une image fidèle de l'entreprise et un résultat correspondant exclusivement aux charges et aux produits de l'exercice concerné.

I- LES CHARGES A PAYER :

Il s'agit de charges non encore comptabilisées, faute de pièces justificatives.

**Exercice 1 :**

Le 26 décembre 2000, l'entreprise JOJO reçoit, en l'absence de facture, des marchandises commandées pour une valeur estimée à 50.000 DH HT (TVA 20%).

L'entreprise ne recevra le rôle des patentes concernant l'année 2000 qu'au courant janvier 2001 pour un montant de 8.000 DH.

T.A.F : Enregistrer les écritures de régularisation nécessaires à la fin de 2000.

6111	Achats de marchandises	50.000	
3455	Etat tva récupérable	10.000	
4417	Factures non parvenues		60.000
6161	Impôts et taxes directes	8.000	
4457	Etat, impôts et taxes à payer		8.000

II- LES PRODUITS A RECEVOIR .

Il s'agit de produits non encore comptabilisés, faute de pièces justificatives.

**Exercice 2 :**

L'entreprise JOJO a livré des marchandises à un de ses clients le 30/12/2000 pour un montant sz 15.000 DH HT. La facture correspondante ne sera établie et envoyée que le mois de janvier 2004. Elle attend également de son principal fournisseur qu'il lui accord, comme promis, une ristourne de 10.000 DH HT sur le chiffre d'affaires réalisé avec lui pendant l'année 2000.

T.A.F : Passer les écritures de régularisation nécessaires à la fin de 2000.

34271	Clients, factures à établir	18.000	
7111	Vente de marchandises		15.000
4455	Etat tva facturée		3.000
3417	Fournisseurs, R.R.R à obtenir	12.000	
6119	R.R.R obtrnus		10.000
3455	Etat tva récupérable		2.000

III- LES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Il s'agit de charges déjà comptabilisées au courant des exercices qui se terminent mais qui concernent partiellement ou totalement un exercice ultérieur.

**Exercice 3 :**

L'entreprise JOJO a payé et enregistré dans sa comptabilité, une prime d'assurance de 9.000 DH concernant la période allant du 01/05/2000 au 30/04/2001.

T.A.F : Passer l'écriture de régularisation au 31/12/2000.

3491	Charges constatées d'avance	3.000	
6134	Prime d'assurance		3.000
	$9.000 \times 4/12 = 3.000$		

IV- LES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Il s'agit de produits déjà enregistrés au courant de l'exercice mais qui concernent, en partie ou en totalité, un exercice ultérieur.

**Exercice 4 :**

L'entreprise JOJO a encaissé, au mois octobre 2000, 6.000 DH correspondant au loyer des mois de novembre, décembre 2000 et janvier 2001.

T.A.F : Enregistrer l'écriture de régularisation nécessaire à fin 2000.

		31/12/00	
7127	Ventes et produits accessoires	2.000	
4491	Produits constatés d'avance		2.000
	$6.000 \times 1/3 = 2.000$		

\$ Les écritures de régularisation sont passées à la clôture de l'exercice. Cependant, elles doivent être contrepassées à l'ouverture de l'exercice suivant (c'est à dire qu'on passe l'écriture inverse).

**www.tifawt.com**

**Formation gratuite en économie et  
gestion.**